



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

titres de transport

Question écrite n° 25539

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer de lui dresser le bilan des mesures dites Prem's et Dernière Minute qui permettent la commande et l'impression d'un billet SNCF par Internet.

Texte de la réponse

Le billet imprimé a été lancé par la SNCF au début du mois d'avril 2003. Ce nouveau service permet au voyageur qui commande et effectue le règlement de ses billets de train par Internet de les imprimer lui-même sur du papier standard à l'aide de son imprimante personnelle. Ce service étant en phase expérimentale, il n'est disponible que pour deux offres tarifaires, mises en oeuvre également en avril 2003 : les tarifs Prem's et les offres de Dernière Minute. Depuis le démarrage de ce service, la SNCF a distribué 350 000 billets imprimés, ce qui représente près de 50 % des ventes Prem's et Dernière Minute sur Internet. Un premier bilan de cette expérimentation sera effectué par la SNCF à la fin de cette année, afin de définir les points pouvant être améliorés dans la perspective de la généralisation du billet imprimé à l'ensemble de la gamme des tarifs commerciaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25539

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7415

Réponse publiée le : 15 décembre 2003, page 9687